

Présentation de l'AEFE

Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger

Formation « quelle évolution de carrière »

Lycée Bergson - Angers

Mercredi 28 mars 2012

L'AEFE

- **Établissement public administratif sous tutelle du MAEE, créé en 1990**

Ses missions

- **Assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français établis hors de France**
- **Favoriser, par l'accueil d'élèves étrangers, le rayonnement de la langue française et de sa culture**
- **Contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers**
- **Accorder des bourses aux enfants scolarisés de nationalité française**

Le réseau

Le réseau

485 établissements

130 pays

300 000 élèves

12 000 bacheliers / an

6400 personnels titulaires

RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER*

Un réseau scolaire unique au monde



130
PAYS

485
ÉTABLISSEMENTS

300 000
ÉLÈVES

www.aefe.fr

● Établissements en gestion directe ● Établissements conventionnés ● Établissements partenaires

*hamoqués par le ministère français de l'Éducation nationale



L'AEFE en image



Vidéo sur le site AEFE



Les personnels

1 147 expatriés, 5 426 résidents et 15 000 recrutés
locaux

Le statut des expatriés:

Ce sont des fonctionnaires titulaires recrutés au niveau national par l'Agence en dehors de leur pays d'affectation.

Leur mission est limitée dans le temps (5 ou 6 ans maximum). Ils bénéficient, outre du traitement de base lié à leur grade et à leur échelon, d'une indemnité d'expatriation. Le professeur expatrié est missionné pour une fonction de conseiller pédagogique. Il reçoit avant son départ une lettre de mission.

Les personnels

1 147 expatriés, 5 426 résidents et 15 000 recrutés
locaux

Le statut des expatriés:

Avec une décharge hebdomadaire, en fonction de son champs d'intervention sur l'établissement, le pays ou la zone, la mission de conseiller pédagogique se décline en trois volets:

-Animation et coordinations des équipes disciplinaires.

-Élaboration des stages de formations continues à destination des collègues (résidents et recrutés locaux).

-Coopération éducative avec le tissu éducatif local.

Les personnels

1 147 expatriés, 5 426 résidents et 15 000 recrutés
locaux

Le statut des résidents

L'ensemble des établissements compte plus de 5 300 postes de résidents et environ 900 sont pourvus par la campagne de recrutement annuelle. La majorité des résidents sont des personnels enseignants du premier et du second degrés, dans toutes les disciplines.

Les personnels

1 147 expatriés, 5 426 résidents et 15 000 recrutés
locaux

Des titulaires en détachement

L'agent résident est titulaire de la fonction publique d'État. Il est recruté par la directrice de l'AEFE sur proposition du chef d'établissement après avis de la Commission consultative paritaire locale (CCPLA).

L'agent est alors détaché par son administration d'origine auprès de l'Agence qui le rémunère, généralement pour une période de trois ans renouvelable.

Les personnels

1 147 expatriés, 5 426 résidents et 15 000 recrutés
locaux

Enseigner à l'étranger

Les postes de résidents sont essentiellement des postes d'enseignants du premier et du second degrés. Dans quelques rares cas, il peut s'agir de postes administratifs ou de vie scolaire. Dans sa politique de recrutement des résidents, l'Agence privilégie, outre les critères confirmant la qualité de la candidature selon les normes du système éducatif français, l'expérience et la capacité de rayonnement, d'ouverture et de dialogue en milieu étranger que nécessite une telle mission.

<http://www.aefe.fr/>